



Concept-cadre de protection (Covid-19) de la Swiss Wrestling Federation

pour

Swiss Wrestling WINFORCE Premium League / Challenge League / 1^{ère} ligue

Champ d'application

Le présent concept-cadre de protection est valable avec effet immédiat et jusqu'à révocation pour tous les championnats par équipes de WINFORCE Premium et Challenge League ainsi que la 1^{ère} ligue.

Sens et objectif

Ce concept-cadre de protection est destiné à prévenir la propagation du Covid-19. Au premier plan se trouve la protection des athlètes, des arbitres, des fonctionnaires et du staff. Il repose sur les dispositions impératives de la Confédération, des cantons/communes, de l'OFSP et de Swiss Olympic. La responsabilité de la mise en œuvre de ce concept-cadre de protection incombe aux parties mentionnées dans la liste suivante.

Mesures et sanctions extraordinaires

En période extraordinaire, des mesures et des règlements extraordinaires sont également nécessaires. Certaines exigences (colonne CA/SWFE) de la SWFE ne sont actuellement ancrées dans aucune réglementation, mais ont été décrétées en concertation avec la CA et doivent être respectées dans cette situation. Le non-respect des règlements peut entraîner des avertissements, des amendes (jusqu'à CHF 10'000.00) et des mesures disciplinaires à l'encontre des lutteurs ou des clubs. L'évaluation est faite par la SWFE, avec la participation de la CA et des régions. Les plaintes peuvent être déposées par les arbitres, les fonctionnaires du CC SWFE et les fédérations régionales.

La correction d'une irrégularité ne peut retarder le début de la compétition de plus de 30 minutes.

Les mesures de ce concept de protection cadre doivent être strictement respectées afin de réduire au minimum le risque d'une éventuelle annulation du championnat.

Version : 10.09.2021

Changements depuis le 30.07.2021 : **nécessité d'un certificat COVID valable pour toutes les personnes dès 16 ans pour toutes les manifestations sportives intérieures dès le 13.09.2021. Les groupes d'entraînement "fixes" de 30 personnes sont exemptés.**

Thème	Responsabilité			Base / décision SWFE			
	Club / Lutteurs	Arbitre	Médecin SWFE	OFSP	Canton	Recom. SWFE	CA / SWFE
Arbitre <ul style="list-style-type: none"> Les arbitres présentant des symptômes du Covid-19 ne sont pas autorisés à arbitrer une compétition et doivent rester chez eux. L'arbitre concerné doit immédiatement informer le chef des arbitres de la SWFE si des symptômes de maladie apparaissent. Il informe également le chef des arbitres de la SWFE après avoir reçu le résultat d'un test. L'arbitre doit vérifier la validité de toutes les licences après la pesée (via le site internet de la SWFE : base de données des lutteurs). L'arbitre doit porter un masque durant de toute la période de travail. L'arbitre s'abstient de tout contact physique avec les lutteurs, les entraîneurs, les fonctionnaires, les spectateurs, etc. Une personne doit être à la disposition de l'arbitre pendant toute la durée de la compétition afin de pouvoir effectuer les désinfections nécessaires. Cette personne doit être inscrite sur la liste de pesée. L'arbitre peut envoyer les documents de compétition (résultat du match, listes de pesée, fiches de pointage, rapport de l'arbitre) par courrier ou par voie électronique (numérisation, photographie) au chef de la ligue nationale, en 1ère ligue à Franziska Wittenwiler, dans le délai imparti. 		X					X
		X					X
		X					X
		X					X
		X					X
	X						X
	X						X
		X					X

Thème	Responsabilité			Base / décision SWFE			
	Club / Lutteurs	Arbitre	Médecin SWFE	OFSP	Canton	Recom. SWFE	CA / SWFE
Confirmation de l'état de santé <ul style="list-style-type: none"> Les lutteurs licenciés, les fonctionnaires et les arbitres présentant des symptômes de maladie Covid-19 ou un test positif ne sont pas autorisés à participer à une compétition ou à un entraînement et doivent rester chez eux (→ conséquences pénales possibles ; propagation de maladie humaine, CP Art. 231). Les licenciés / arbitres qui ont été testés positifs et qui étaient / seront engagés en compétition doivent immédiatement être signalés au chef de la ligue nationale, pour les arbitres le chef des arbitres. <ul style="list-style-type: none"> Le chef de la ligue nationale / des arbitres informe immédiatement le médecin de la fédération Dr. méd. Didi Schmidle, qui prendra les mesures suivantes. Le médecin de la fédération, ainsi que le chef de la ligue nationale / des arbitres, annoncent la suite de la procédure. Les isolations / quarantaines ordonnées doivent être strictement respectées et signifient une interdiction absolue de participation (entraînement et compétition). Le 1^{er} entraîneur doit confirmer en signant la liste de pesée qu'il a posé les questions suivantes au lutteurs engagés et aux fonctionnaires : <ul style="list-style-type: none"> État de santé Symptômes de la maladie (toux, maux de gorge, essoufflement, fièvre, douleurs musculaires, maux de tête, rhume, perte de l'odorat et/ou du goût) Température corporelle 	X	X		X			X
	X	X					X
			X	X			X
			X				X
	X			X			X
	X						

Thème	Responsabilité			Base / décision SWFE			
	Club / Lutteurs	Arbitre	Médecin SWFE	OFSP	Canton	Recom. SWFE	CA / SWFE
Vestiaires <ul style="list-style-type: none"> 1ère ligue : vestiaires séparés (un par club) ; si ça n'est pas possible : vestiaires et douches en alternance 	x					x	
Pesée <ul style="list-style-type: none"> La pesée a lieu dans la salle de compétition (grande salle, bonne ventilation ; il ne s'agit pas d'une pesée dite «publique» selon le règlement). Dans la mesure du possible, les deux équipes et le staff doivent maintenir la distance prescrite par l'OFSP. L'arbitre peut demander au lutteur pesé de se présenter «à l'envers», pas face à lui, sur la balance. Le contrôle des ongles et de la barbe sont faits à une distance suffisante. 1ère ligue : les équipes sont pesées 1 à 1 et une seule fois. 1ère ligue : toute pesée de vérification n'est pas autorisée pendant la période de pesée officielle. 	x * x x x	x x x x					x x x x
Échauffement (avant 1ère et 2nde mi-temps) <ul style="list-style-type: none"> Le tapis doit être clairement séparé afin que les 2 équipes de se mélangent pas. Idéalement, il faut physiquement séparer l'échauffement (2 salles, évtl. salle d'entraînement), ou alterner les échauffements. 	x x						x x

Thème	Responsabilité			Base / décision SWFE			
	Club / Lutteurs	Arbitre	Médecin SWFE	OFSP	Canton	Recom. SWFE	CA / SWFE
Table de chronométrage / du speaker <ul style="list-style-type: none"> Toutes les officiels présents à la table de chronométrage (nombre de personnes selon le règlement) doivent porter un masque de protection, même si la distance minimale entre elles peut être respectée. Un désinfectant pour les mains doit être disponible à la table du chronométreur 	*						*
Entrée / annonce des combats <ul style="list-style-type: none"> Entrée séparée (garder un large couloir dégagé) ou placement direct des équipes sur le tapis. 	x						x
Compétition <ul style="list-style-type: none"> Si possible, les arbitres n'interviennent pas «à la main» (par exemple en cas de prises interdites). Les arbitres ne désigneront le vainqueur qu'en levant leur bras respectif. Pas de poignée de main avant et après le match entre le lutteur et l'arbitre (inclination comme alternative) 	x	x x x					x x x

Thème	Responsabilité			Base / décision SWFE			
	Club / Lutteurs	Arbitre	Médecin SWFE	OFSP	Canton	Recom. SWFE	CA / SWFE
Pause (tiers sur le tapis) <ul style="list-style-type: none"> Pendant la pause, mais aussi avant la compétition, aucune tierce personne, en particulier les enfants, n'est autorisée à aller sur le tapis. Le speaker doit attirer l'attention à plusieurs reprises sur ce point. Cette disposition doit également être diffusée au préalable sur les différents canaux des clubs. 	X X X						X X X
Fin de la compétition <ul style="list-style-type: none"> Mélange des spectateurs et / ou des spectateurs et des lutteurs : selon les spécifications de l'OFSP, du canton et de la commune. 	*			*	*		
Samaritains / personnel de secours <ul style="list-style-type: none"> Obligation de porter un masque Obligation de porter des gants 	X X			X X			
Spectateurs / lutteurs / arbitres / fonctionnaires / toutes les autres personnes présentes <ul style="list-style-type: none"> Les directives officielles concernant le nombre de spectateurs, le mélange des spectateurs, etc. sont déterminantes. L'organisateur est responsable de la vérification des certificats requis (électroniques ou imprimés). 	X X			X X	X X		
Espace de restauration <ul style="list-style-type: none"> Les directives officielles sont déterminantes. 	X			X	X		

Thème	Responsabilité			Base / décision SWFE			
	Club / Lutteurs	Arbitre	Médecin SWFE	OFSP	Canton	Recom. SWFE	CA / SWFE
Fondamentalement							
• Toute infraction aux règlements officiels relèvent de la responsabilité de chaque personne ou de chaque club.	X	X					
• Le désinfectant pour les mains, etc. est apporté par chaque équipe.	X						X
• La désinfection du tapis est de la responsabilité du club hôte. Il doit fournir le matériel nécessaire à cette fin.	X						X
• Le tapis doit être totalement désinfecté au moins 1 fois avant le début de la compétition, et dans la WINFORCE Premium et Challenge League aussi avant le début de la 2 ^e mi-temps.	X						X
• Le speaker attire l'attention sur les mesures de protection juridique de façon régulière et selon les besoins.	X						X
• Les lutteurs, les fonctionnaires et les juges qui participent à une compétition après être rentrés de l'étranger doivent respecter toutes les exigences légales (par exemple la quarantaine)		X		X			
• Le non-respect du concept de protection empêchera le déroulement d'une compétition.	X						X
• Une ligue interrompue ne sera pas reportée à l'année 2022. Dans ce cas, il n'y aura pas de promotions et/ou de relégations, pas de champion suisse et pas de médailles/coupes.	X						X